

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Attribution - Marché de travaux de voirie, d'assainissement et de mobilier urbain (affaire n° 20S0006)

N° : VA_DEC2020_156
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2018_211 du 18 décembre 2018 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R.2123-1 1° du code de la commande publique

décidons

De conclure avec la Société TMG, domiciliée au 39 rue de Tournai 59199 HERGNIES, le marché de travaux de voirie, d'assainissement et de mobilier urbain pour un montant maximum annuel de 33 333.33 € HT (40 000 € TTC), soit 133 333.32 € HT (160 000 € TTC) pour toute la durée du marché.

Imputation budgétaire : 615231 822 2400

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 18 mai 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200401-175048A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 19 mai 2020